

## Mises au concours de travaux, de fournitures et de places et autres avis

### Mise en adjudication de travaux

#### Nouveaux bâtiments des postes, télégraphes et téléphones, Berne-Engelhalde

Sont mis en adjudication les travaux de *terrassement*, en *maçonnerie*, de *pose*, de *crépissage*, de *canalisation* et en *béton armé* relatifs à la construction de *nouveaux bâtiments des postes, télégraphes et téléphones à Berne-Engelhalde* (1<sup>re</sup> étape, corps de bâtiment sud). — Projet et direction des travaux: Consortium d'architectes composé de MM. E. Hostettler, H. Daxelhofer, P. Indermühle à Bernc. Les formules de soumission peuvent être obtenues sur demande écrite ou téléphonique (tél. 2 02 48) au bureau de M. l'architecte H. Daxelhofer, Bernastrasse 67 à Berne. La direction des travaux orientera les entrepreneurs sur le chantier (Engelhalde) et leur donnera des renseignements les 22 et 23 mars 1948 de 8 à 11 h. 30.

Les offres doivent parvenir à la direction soussignée, d'ici au 19 avril 1948, sous pli fermé, affranchi et portant la suscription: « *Soumission pour bâtiments des postes, télégraphes et téléphones Engelhalde* ».

Berne, le 18 mars 1948.

6998

Direction des constructions fédérales

### PLACES

Les traitements indiqués ci-dessous correspondent aux traitements de base prévus par l'arrêté du Conseil fédéral du 30 mai 1941 réglant provisoirement les conditions de rétribution et d'assurance du personnel fédéral. Ils ne comprennent pas les allocations légales.

6998

S'adresser à	Place vacante	Traitement fr.	Délai d'inscription	Conditions d'admission
Service de l'aviation et de la défense contre avions à Berne.	Secrétaire de II <sup>e</sup> classe.	4928 à 8240	23 mars 1948 [.]	Formation commerciale complète, expérience du service administratif, être apte au service militaire. Langue maternelle: l'allemand, connaissance des autres langues officielles.

Il sera probablement pourvu à cette place par voie de promotion.

S'adresser à	Place vacante	Traitement fr.	Délai d'inscription	Conditions d'admission
Service de l'aviation et de la défense contre avions à Berne.	Sous-officier instructeur des troupes d'aviation.	4008 à 7228	23 mars 1948 [1.]	Sous-officier des troupes d'aviation. Avoir fait du service d'essai comme aspirant sous-officier instructeur.
Direction des douanes à Schaffhouse.	Réviseur à la direction des douanes à Schaffhouse.	4560 à 7872	4 avril 1948 [1.]	Les candidats doivent avoir au moins le rang de vérificateur de l'administration des douanes.
Direction des douanes à Lausanne.	Chef de bureau de II <sup>e</sup> classe à la direction des douanes à Lausanne.	4560 à 7872	4 avril 1948 [1.]	Les candidats doivent avoir au moins le rang de vérificateur de l'administration des douanes; connaissance des affaires pénales de l'administration des douanes.
Direction des douanes à Bâle.	Secrétaire à la direction des douanes à Bâle.	4560 à 7872	4 avril 1948 [1.]	Les candidats doivent avoir au moins le rang de vérificateur de l'administration des douanes.
Direction des douanes à Colre.	Receveur au bureau secondaire des douanes de Diepoldsau.	3540 à 6004	4 avril 1948 [1.]	Connaissance du service des douanes.
Vétérinaire en chef, Service vétérinaire, Berne 17.	Vétérinaire de II <sup>e</sup> cl.	6124 à 9436	15 avril 1948 [2..]	Officier vétérinaire subalterne; avoir des capacités pour le service administratif technique vétérinaire et des aptitudes pour le service d'instruction. Langue maternelle: l'allemand. Connaissance approfondie de la langue française.
L'engagement aura lieu d'abord au titre d'employé auxiliaire.				
Direction générale des chemins de fer fédéraux à Berne.	1 <sup>er</sup> chef de section pour l'exploitation des usines électriques à la division des usines électriques des chemins de fer fédéraux à Berne.		30 mars 1948 [1.]	Etudes universitaires complètes d'ingénieur électricien. Avoir pratiqué plusieurs années dans l'exploitation et l'entretien d'usines électriques, sous-stations et lignes de transport. Savoir deux langues officielles.

## Recrutement pour le corps fédéral des gardes-frontière

La direction générale des douanes engagera en automne 1948 un certain nombre de recrues gardes-frontière de langue française ou allemande.

1. Entrent en ligne de compte comme candidats les citoyens suisses célibataires jouissant d'une bonne réputation, qui remplissent les conditions suivantes:

- a. Age: avoir 20 ans révolus le 30 août 1948, mais ne pas avoir dépassé 25 ans;
- b. Militaire: avoir fait leur école de recrues, être incorporés dans l'élite de l'armée;
- c. Instruction: posséder une solide instruction élémentaire;
- d. Aptitude physique: avoir une constitution robuste répondant aux exigences du service de surveillance de la frontière. On exige en particulier: une stature de 168 cm au moins (à pieds nus), une acuité visuelle de 1:1 (sans correction), un sens normal des couleurs, une ouïe normale. Les candidats affectés de platipodie ne peuvent pas être pris en considération.

2. Les candidats doivent adresser leur demande d'inscription, manuscrite et rédigée par eux-mêmes, à la

**Direction  
d'arrondissement  
des douanes, à**

**Pour candidats domiciliés dans les cantons de**

- Bâle: Berne, Lucerne, Unterwald, Soleure, Bâle, Argovie (sauf les districts de Zurzach et de Baden);
- Schaffhouse: Zurich, Uri, Schwyz, Glaris, Zoug, Schaffhouse, Thurgovie, Argovie (seulement les districts de Zurzach et de Baden);
- Coire: Appenzell, St-Gall, Grisons (sauf le district de la Moësa);
- Lugano: Tessin, Grisons (seulement le district de la Moësa);
- Lausanne: Fribourg, Vaud, Valais, Neuchâtel;
- Genève: Genève.

3. La demande d'inscription doit renseigner explicitement sur les antécédents (*curriculum vite*), ainsi que sur la formation scolaire et professionnelle du candidat, et être accompagnée:

- a. De certificats (livrets scolaires, certificats de patrons chez lesquels le candidat a travaillé comme apprenti ou employé);
- b. D'un certificat de bonnes mœurs établi peu avant l'envoi de la demande;
- c. D'un extrait du casier judiciaire, délivré par le bureau de la police centrale à Berne;
- d. D'un extrait du registre des naissances;

- e. Du livret de service militaire;
- f. D'un certificat médical constatant que le candidat satisfait aux conditions spécifiées sous chiffre 1d;
- g. D'une photographie (de passeport ou d'amateur);
- h. De références éventuelles.

*Délai d'inscription: jusqu'au 15 avril 1948.*

4. Les candidats entrant en ligne de compte pour un engagement dans le corps des gardes-frontière devront subir un examen pédagogique et une visite médicale d'admission.

L'examen pédagogique se règle, en ce qui concerne les connaissances exigées du candidat, sur le plan d'étude d'une école élémentaire de huit classes.

Le fait d'avoir réussi l'examen ne confère pas au candidat le droit d'exiger son appel au service de surveillance. L'administration des douanes décline toute responsabilité à l'égard du candidat qui aurait subi une perte de gain pour avoir quitté prématurément sa place.

Les candidats que le service médical administratif n'a pas déclarés aptes sans réserve à l'emploi postulé ne sont pas engagés.

5. Le candidat est engagé tout d'abord à titre d'essai comme recrue garde-frontière pour une année. La recrue garde-frontière reçoit, actuellement, outre l'uniforme, une solde journalière de:

- a. 13 fr. 87 pendant le cours de recrues; une indemnité de résidence n'entre pas en ligne de compte;
- b. Après l'attribution aux divers postes à la frontière: 13 fr. 87 à 15 fr. 45, suivant le lieu de résidence (allocations de renchérissement comprises), ainsi que les allocations éventuelles pour enfants.

6. Après la nomination en qualité de garde-frontière, le traitement initial est actuellement, suivant l'âge, la situation de famille et le lieu de service, y compris les allocations de renchérissement actuelles, annuellement de:

- a. 5240 à 6513 francs comme traitement initial et
- b. 6920 à 7680 francs comme traitement maximum.

Plus les allocations éventuelles pour enfants.

L'augmentation ordinaire annuelle de traitement est, jusqu'à ce que le maximum soit atteint, de 100 francs, plus, le cas échéant, les allocations pour enfants.

Des renseignements plus détaillés peuvent être obtenus auprès des directions d'arrondissement des douanes (joindre timbre pour réponse).

Berne, le 11 mars 1948.

## Mises au concours de travaux, de fournitures et de places et autres avis

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1948
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	11
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	18.03.1948
Date	
Data	
Seite	1273-1276
Page	
Pagina	
Ref. No	10 091 088

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.